

MUNICIPALITÉ DE FRANQUELIN  
COMTÉ DE SAGUENAY  
PROVINCE DE QUÉBEC

**PROCÈS VERBAL** de la séance régulière du conseil de la Corporation Municipale de Franquelin, du **13-01-2014**, 19hr00, au complexe municipal (2<sup>ème</sup> étage), 27, rue des Érables, sous la présidence du maire, Michel Levesque

**Sont aussi présents :**

|            |           |             |           |
|------------|-----------|-------------|-----------|
| Desjardins | Johanne   | Conseillère | Siège #02 |
| Grenier    | Lise      | Conseillère | Siège #03 |
| Ducharme   | Martin    | Conseiller  | Siège #04 |
| Moreau     | Nicole    | Conseillère | Siège #05 |
| Girard     | Catherine | Conseillère | Siège #06 |

**Diane Cyr, Directrice Générale / Secrétaire trésorière est aussi présente**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Monsieur Michel Levesque, maire, après avoir constaté que le quorum est respecté, ouvre la séance.

**Res : 2014-001**

**2.ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Johanne Desjardins, conseillère, et unanimement résolu que :  
L'ordre du jour soit et est accepté sans modification.

**Adoptée à l'unanimité.**

**Res : 2014-002**

**3. ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX DES 09-12-2013 ET 18-12-2013**

Il est proposé par, Catherine Girard, conseillère, et unanimement résolu que :  
Les procès-verbaux des 9 décembre 2013 et 18 décembre 2013 soient et sont acceptés **avec modification à la résolution 2013-250, où il faudra lire, adoptée à la majorité, M. Martin Ducharme s'étant abstenu ayant déclaré être en conflit d'intérêt.**

**Adoptée à l'unanimité.**

**Res : 2014-003**

**4. DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE 2014-01**

Il est proposé par Lise Grenier, conseillère, et unanimement résolu que :  
D'accepter la liste de correspondance 2014-01

**Adoptée à l'unanimité.**

**Res : 2014-004**

**5. DÉPÔT DE LA LISTE CHÈQUES À ACCEPTER**

Il est proposé par Nicole Moreau, conseillère, et unanimement résolu que :  
D'accepter la liste de chèques de 3263-3279.

**Adoptée à l'unanimité**

**6. DÉPÔT D'AVIS DE MOTION**

Aucun avis de motion

**7. ADOPTION DE RÈGLEMENT**

Aucun règlement à adopter

**8. TAXES À RECEVOIR AU 09-01-2014**

Arrérages : 73548\$ Courant : 0\$ Non échue : 352 867\$ Total de : 426 415\$

**9. SUIVI DES DOSSIERS- POUR INFORMATIONS**

Monsieur Michel Lévesque, maire, fait le point sur les dossiers suivants :

Centrale Thompspon et autre projet de centrale;  
Aqueduc;  
Entretien des rues;  
École;

## 10. AFFAIRES NOUVELLES

Rés : 2014-005

### A) ENGAGEMENT TEMPORAIRE DE MME CINDY D'AMOURS IMBEAULT

- ATTENDU QUE :** Mme Sandra Grenier est présentement en congé maladie
- ATTENDU QUE :** La date de retour au travail pour Mme Sandra Grenier est inconnue
- ATTENDU QUE :** La charge de travail au bureau municipal nécessite un remplacement temporaire de Mme Sandra Grenier jusqu'à son retour
- ATTENDU QUE :** Mme Cindy D'Amours Imbeault est disponible à l'emploi, a déjà occupé ce poste et ne nécessite aucune formation

Il est proposé par Lise Grenier, conseillère, et unanimement résolu que :

La Municipalité de Franquelin procède à l'embauche temporaire de Mme Cindy D'Amours Imbeault jusqu'au retour de Mme Sandra Grenier au taux horaire de 16.00\$ pour 32 hrs/semaine

**Adoptée à l'unanimité**

Rés : 2014-006

### B) RUE DES CORMIERS-VERSUS PROPRIÉTÉ SYLVAIN CYR

- ATTENDU QUE :** M. Sylvain Cyr désire acquérir la parcelle de terrain adjacente à sa propriété pour fin de complément d'établissement
- ATTENDU QUE :** Ce dossier perdure depuis maintenant deux ans
- ATTENDU QUE :** M. Cyr a effectué de son côté toutes les démarches requises
- ATTENDU QUE :** La MRC Manicouagan demande une résolution du conseil municipal afin de confirmer que cette portion de terrain ne sera jamais utilisée par la Municipalité à des fins de prolongement de la rue existante et qu'elle demeurera inchangée en vocation, soit la fin de la rue par un cul de sac

Il est proposé par Martin Ducharme, conseiller, et unanimement résolu que :

La Municipalité de Franquelin confirme que la vocation de cette portion de terrain n'est nullement appelée à changer de vocation, qu'elle demeurera un cul de sac et qu'aucun prolongement de rue n'y sera jamais fait

**Adoptée à l'unanimité**

Rés 2014-007

### C) PROPRIÉTÉ DU 10 DES TREMBLES

Il est proposé par Martin Ducharme, conseiller, et unanimement résolu que :

De reporter ce point à la prochaine séance

**Adoptée à l'unanimité**

Rés 2014-008

### D) FADOQ

**ATTENDU QUE :** La Municipalité reconnaît avoir une responsabilité collective d'assurer une qualité de vie adéquate pour tous les aînés du Québec.

Il est proposé par Lise Grenier, conseillère, et unanimement résolu que :  
La Municipalité s'engage à :

1. Prévoir l'impact sur la qualité de vie des aînés dans toutes ses décisions, pratiques, choix de gestion et relation, et à faire en sorte que notre action favorise le maintien d'un niveau de qualité de vie adéquate pour tous les aînés, actuels et futurs.
2. Respecter l'intégrité morale et physique des aînés dans toutes nos actions.
3. Reconnaître sa responsabilité collective envers les aînés pour leur garantir un accès adéquat à tous les services nécessaires pour assurer leur santé, leur sécurité, leur bien-être et leur appartenance à la société.
4. Communiquer, mobiliser, revendiquer, demander, dans la mesure de ses capacités, que l'ensemble des intervenants de la société civile mettent en œuvre les actions nécessaires à assurer une qualité de vie adéquate aux aînés.

**Adoptée à l'unanimité**

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**PÉRIODE DE QUESTIONS, PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LE POINT À L'ORDRE DU JOUR**

Les gens présents posent leurs question M. le maire leurs donne les réponses appropriées

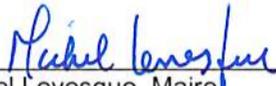
**Res : 2014-009**

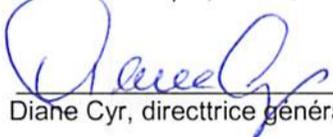
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Johanne Desjardins, conseillère, et unanimement résolu que :

La séance soit et est levée à 19h29

**Adoptée à l'unanimité**

  
\_\_\_\_\_  
Michel Levesque, Maire

  
\_\_\_\_\_  
Diane Cyr, directrice générale